



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 30 septembre 2021

DÉLIBÉRATION

N° 107 - 30.09.2021

En exercice ...28
Présents22
Votants28
Abstention0

**PÔLE AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
22. COMMANDE PUBLIQUE
EQUIPEMENT CULTUREL LA MALINE**

**Avenant 1 au lot 6 « Menuiserie intérieures – revêtements
muraux acoustiques » signé avec la société DA SILVA –
Autorisation de signature au Président**

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN,
Le 30 septembre,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 24 septembre 2021, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

Délégués titulaires présents :

Ars en Ré : Mme Danièle PÉTINIAUD-GROS, M. Jérôme DUMOULIN,

Le Bois-Plage : M. Gérard JUIN, Mme Sandrine PERCHAS, M. Jean-Pierre GAILLARD,

La Couarde sur Mer : M. Patrick RAYTON, Mme Peggy LUTON,

La Flotte : M. Jean-Paul HÉRAUDEAU, M. Roger ZÉLIE, M. Patrick SALEZ,

Loix : M. Lionel QUILLET,

Les Portes en Ré :

Rivedoux Plage : M. Patrice RAFFARIN, Mme Simone FOULQUIER, M. Marc CHAIGNE,

St. Clément des Baleines : Mme Lina BESNIER,

Ste Marie de Ré : Mme Gisèle VERGNON, Mme Anne PAWLAK, M. Jean-Philippe GUILLEMOTEAU, M. Didier GUYON,

St. Martin de Ré : M. Patrice DÉCHELETTE, Mme Chantal ZELY-TORDJMAN, M. Jean-Paul GOUSSARD.

Délégués titulaires absents et excusés :

Mme Annie BERGERON (donne pouvoir à M. Jean-Paul HÉRAUDEAU), M. Patrick BOUSSATON (donne pouvoir à M. Lionel QUILLET), M. Alain POCHON (donne pouvoir à Mme Lina BESNIER), M. Patrick BOURAINE (donne pouvoir à M. Jérôme DUMOULIN), M. Daniel TASSIGNY (donne pouvoir à Madame Anne PAWLAK) M. Didier LEBORGNE (donne pouvoir à Madame Gisèle VERGNON).

Secrétaire de séance : Jean-Paul GOUSSARD

AR PREFECTURE

017-241700459-20210930-D2021107-DE
Reçu le 01/10/2021

* * * * *



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 30 septembre 2021

DÉLIBÉRATION

N° 107 - 30.09.2021

En exercice ...28
Présents 22
Votants 28
Abstention 0

PÔLE AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE 22. COMMANDE PUBLIQUE EQUIPEMENT CULTUREL LA MALINE Avenant 1 au lot 6 « Menuiserie intérieures – revêtements muraux acoustiques » signé avec la société DA SILVA – Autorisation de signature au Président

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le 2° de l'article R.2194-6 du Code de la commande publique,

Vu les statuts de la Communauté de communes de l'île de Ré, et notamment le 4° du 4^{ème} groupe de l'article 5.2 relatif à la construction, l'entretien et le fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire, entérinés par arrêté préfectoral en date du 6 avril 2021,

Vu la définition de l'intérêt communautaire et notamment le 4^{ème} groupe de l'article 5.2, relatif à l'extension, la modernisation, l'aménagement, l'entretien et la gestion de l'équipement culturel « La Maline », à compter du 1^{er} janvier 2012,

Vu la délibération communautaire n°100 du 23 juillet 2020 autorisant Monsieur le Président à signer le lot 6 « menuiseries intérieures » du marché de réhabilitation de l'équipement culturel La Maline avec l'entreprise MENUISERIE DASILVA,

Vu le courriel de la société ATELIERS BOIS ET MATIERES du 8 juillet 2021 informant la Communauté de communes de l'île de Ré de l'évolution de la société par la cession de fonds de commerce de la MENUISERIE DA SILVA Sarl au profit de la société ATELIERS BOIS ET MATIERES LA ROCHELLE,

Vu l'attestation du cabinet MAET Avocats du 15 juillet 2021 certifiant la cession définitive au 1^{er} juillet 2021 du fonds de commerce de la société MENUISERIE DA SILVA à la société SAS ATELIERS BOIS ET MATIERES LA ROCHELLE,

Vu l'Extrait Kbis du Greffe du Tribunal de Commerce de La Rochelle du 2 août 2021 portant mention de l'achat à compter du 1^{er} juillet 2021 de la société MENUISERIE DA SILVA par la société ATELIERS BOIS ET MATIERES LA ROCHELLE, créée le 14 juin 2021, ainsi que de la reprise de l'activité,

Vu l'avis de la Commission littoral, grands travaux et économie en date du 7 septembre 2021,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 13 septembre 2021,

Considérant que le lot 6 « Menuiseries intérieures » du marché de travaux de réhabilitation de l'équipement culturel La Maline a été notifié à la société MENUISERIE DASILVA le 20 août 2020 ;

Considérant les garanties financières et professionnelles de la société ATELIERS BOIS ET MATIERES LA ROCHELLE ;

AR PREFECTURE

**017-241700459-20210930-D2021107-DE
Reçu le 01/10/2021**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 30 septembre 2021

DÉLIBÉRATION

N° 107 - 30.09.2021

En exercice ...28
Présents 22
Votants 28
Abstention 0

**PÔLE AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
22. COMMANDE PUBLIQUE
EQUIPEMENT CULTUREL LA MALINE
Avenant 1 au lot 6 « Menuiserie intérieures – revêtements
muraux acoustiques » signé avec la société DA SILVA –
Autorisation de signature au Président**

Considérant que la société ATELIERS BOIS ET MATIERES LA ROCHELLE accepte de reprendre l'ensemble des droits et obligations résultant du marché ;

Considérant que cette modification n'a aucune incidence sur le montant initial du marché ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'approuver l'avenant 1 au lot 6 « Menuiserie intérieures – revêtements muraux acoustiques », dont le projet est joint en annexe de la présente délibération, du marché de travaux de réhabilitation de l'équipement culturel La Maline actant la cession du fonds de commerce de la société MENUISERIE DA SILVA à la société ATELIERS BOIS ET MATIERES LA ROCHELLE,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ledit avenant avec la société ATELIERS BOIS ET MATIERES LA ROCHELLE, ainsi que tous les actes afférents à la présente délibération.

Affichée le : **4 octobre 2021**

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Rappelle, que, depuis le 1er décembre 2018, il est également possible de déposer un recours juridictionnel sur l'application internet : télerecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à : www.telerecours.fr

AR PREFECTURE

017-241700459-20210930-D2021107-DE
Reçu le 01/10/2021



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ILE DE RE

AVENANT N°1

AU MARCHÉ 2020_208_MP

Travaux de réhabilitation de l'équipement culturel La Maline
Lot 6 : Menuiserie intérieures – revêtements muraux
acoustiques

• **POUVOIR ADJUDICATEUR:**

Communauté de Communes de l'île de Ré

3, rue du Père Ignace

17410 SAINT MARTIN DE RE

Représentée par Monsieur Lionel QUILLET, Président

• **TITULAIRE DU MARCHÉ:**

ATELIERS BOIS ET MATIERES (anciennement DA SILVA)

4 rue des Wagonnets

17137 NIEUL SUR MER

• **RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MARCHÉ :**

Date de notification du marché : 20 août 2020

Montant initial du marché public : 394 499,36 € HT.

Entre les soussignés :

- Monsieur le Président de la Communauté de Communes de l'île de Ré

D'une part,

Et,

- La société ATELIERS BOIS ET MATIERES représenté par monsieur Thomas RENAULT en sa qualité de Président

D'autre part,

AR PREFECTURE

017-241700459-20210930-D2021107-DE

Reçu le 01/10/2021

2021_627_Avenant1_DA SILVA/ATELIERS BOIS ET MATIERES

IL A ETE PREALABLEMENT RAPPELE CE QUI SUI

Le lot 6 « Menuiserie intérieures – revêtements muraux acoustiques » du marché de travaux de réhabilitation de l'équipement culturel La Maline a été notifié à la société DA SILVA le 20 août 2020.

Vu le 2° de l'article R.2194-6 du Code de la commande publique,

Vu le courriel de la société ATELIERS BOIS ET MATIERES du 8 juillet 2021 informant la Communauté de communes de l'île de Ré de l'évolution de la société par la cession de fonds de commerce de la MENUISERIE DA SILVA Sarl au profit de la société ATELIERS BOIS ET MATIERES LA ROCHELLE,

Vu l'attestation du cabinet MAET Avocats du 15 juillet 2021 certifiant la cession définitive au 1^{er} juillet 2021 du fonds de commerce de la société MENUISERIE DA SILVA à la société SAS ATELIERS BOIS ET MATIERES LA ROCHELLE,

Vu l'Extrait Kbis du Greffe du Tribunal de Commerce de La Rochelle du 2 août 2021 portant mention de l'achat à compter du 1^{er} juillet 2021 de la société MENUISERIE DA SILVA par la société ATELIERS BOIS ET MATIERES LA ROCHELLE, créée le 14 juin 2021, ainsi que de la reprise de l'activité,

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUI :

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Considérant qu'en date du 8 juillet 2021, la société DA SILVA a informé la Communauté de communes de l'île de Ré de la cession de son fonds de commerce à la société ATELIERS BOIS ET MATIERES LA ROCHELLE;

Considérant que la société ATELIERS BOIS ET MATIERES LA ROCHELLE remplit les conditions équivalentes à celles fixées par la Communauté de communes de l'île de Ré lors de la passation du marché ;

Considérant que la société ATELIERS BOIS ET MATIERES LA ROCHELLE accepte de reprendre l'ensemble des droits et obligations résultant dudit marché ;

Le présent avenant a pour objet de prendre acte du transfert de tous les droits et obligations de la société DA SILVA à la société ATELIERS BOIS ET MATIERES LA ROCHELLE;

ARTICLE 2 : INCIDENCE FINANCIERE

Cette modification n'a aucune incidence sur le montant du marché.

ARTICLE 3 : DISPOSITIONS GENERALES

AR PREFECTURE

017-241700459-20210930-D2021107-DE

Reçu le 01/10/2021

2021_627_Avenant1_DA SILVA/ATELIERS BOIS ET MATIERES

Toutes les autres clauses du marché initial non modifiées par le présent avenant demeurent applicables.

ARTICLE 4 : PRISE D'EFFET

Le présent avenant prend effet à compter de sa date de notification.

Fait à Saint Martin le

Le représentant du Pouvoir Adjudicateur
Le Président,

Lionel QUILLET

Le nouveau Titulaire par transfert : ATELIERS BOIS ET MATIERES
Représentant le Titulaire
(Nom, prénom, fonction)

PROJET

AR PREFECTURE

017-241700459-20210930-D2021107-DE

Reçu le 01/10/2021

2021_627_Avenant1_DA SILVA/ATELIERS BOIS ET MATIERES